

**MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS**

Séminaire du CREDAF du 24 novembre 2020

Fiscalité post COVID 19: Collecter plus et favoriser la relance

Mesures adoptées et perspectives

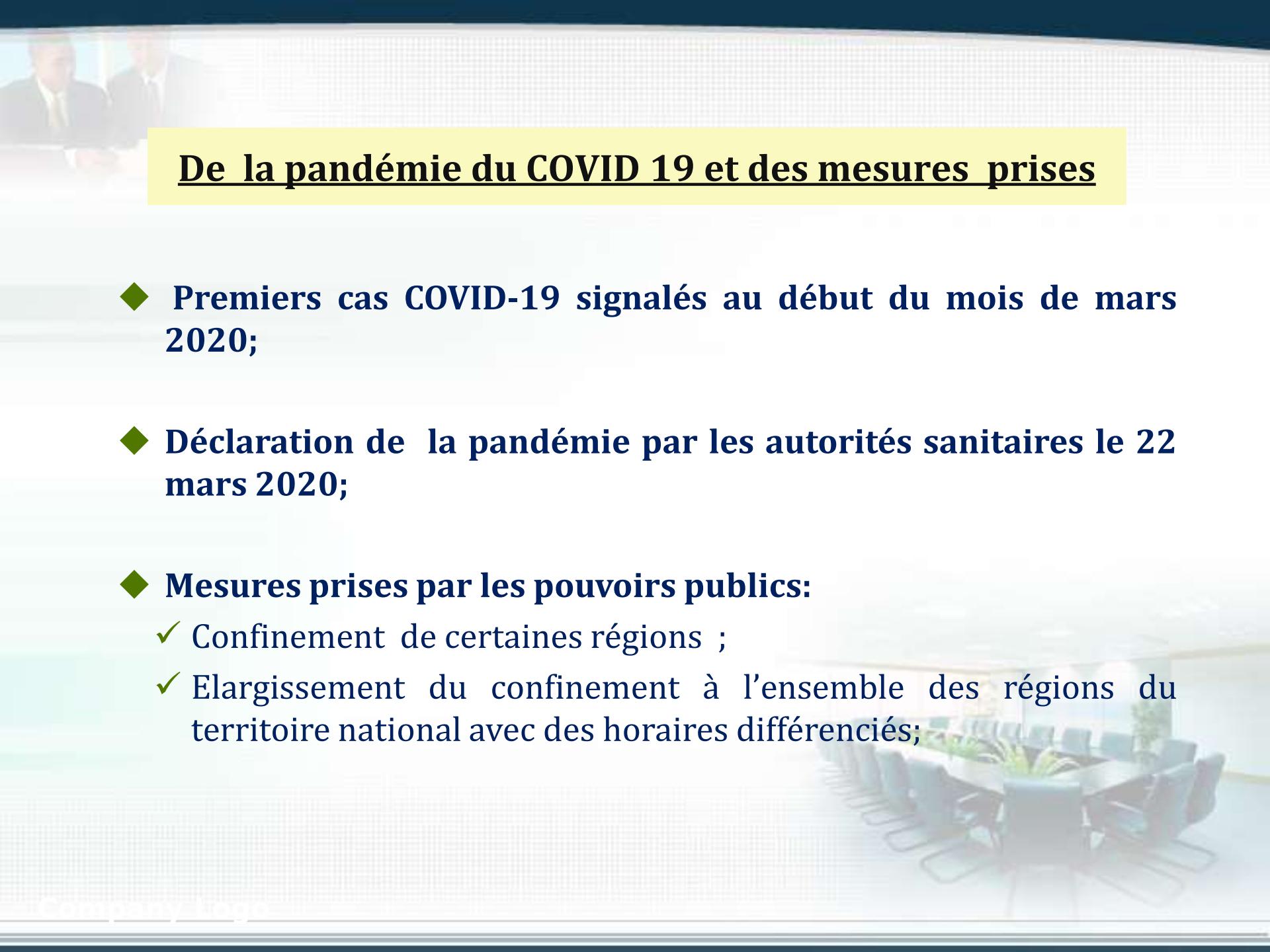
-Expérience de l'Algérie

Présentée par :

Mme Amel ABDELLATIF

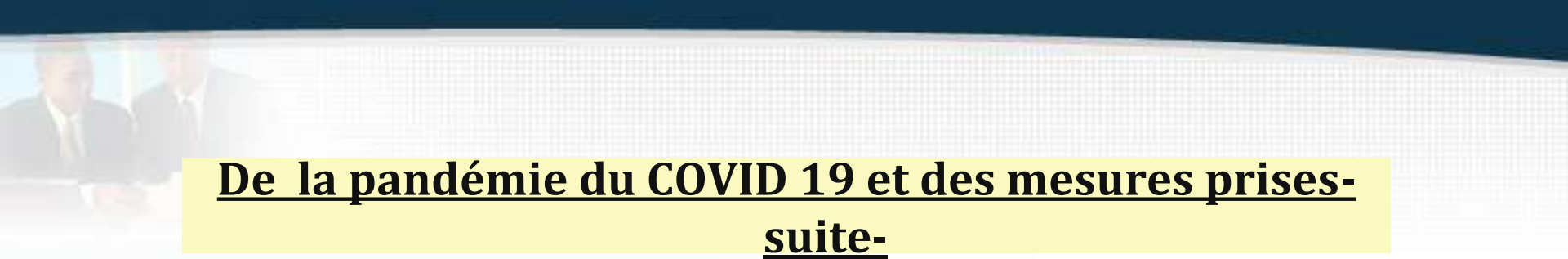
Directrice Générale des Impôts

LOGO



De la pandémie du COVID 19 et des mesures prises

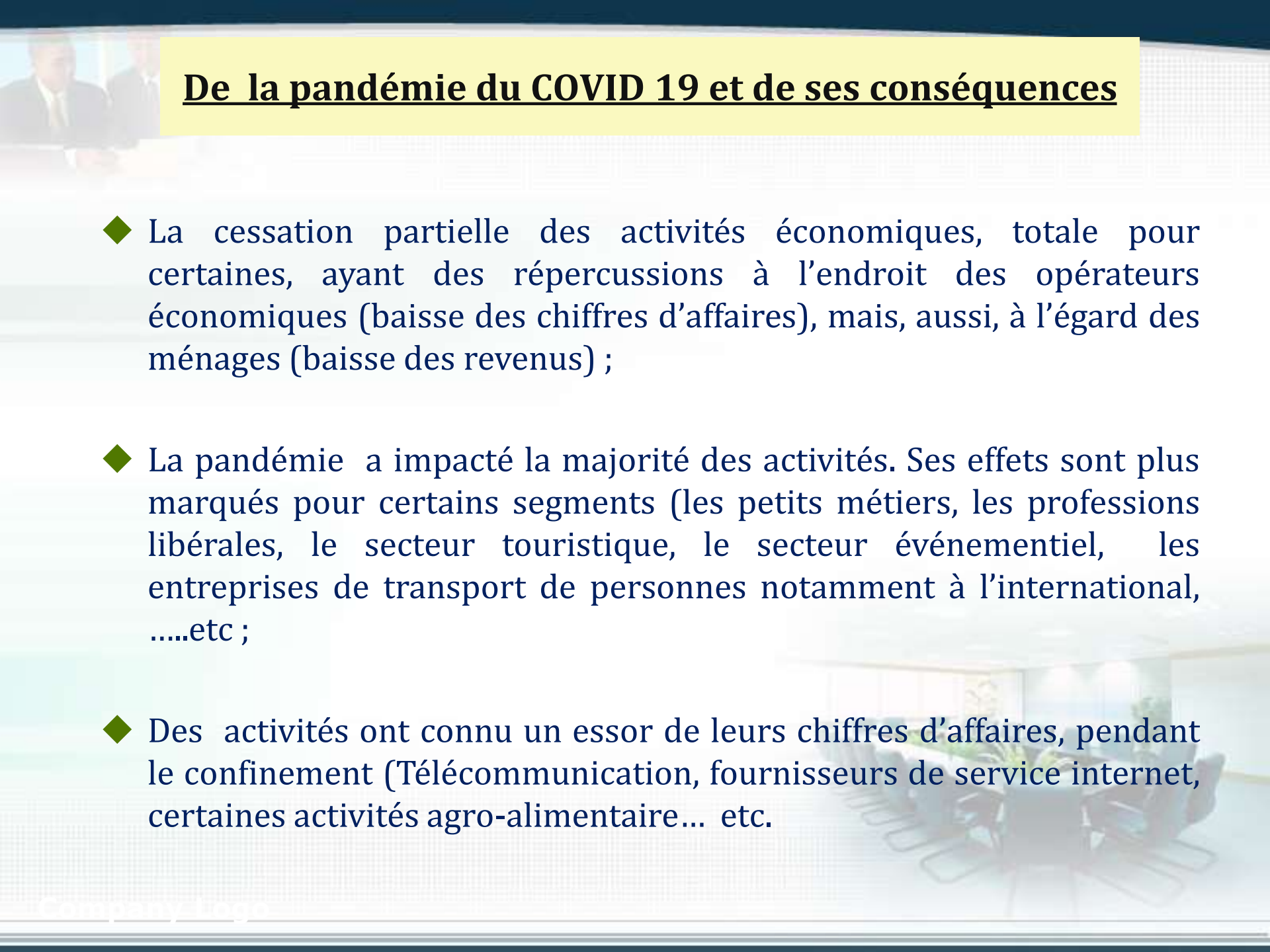
- ◆ Premiers cas COVID-19 signalés au début du mois de mars 2020;
- ◆ Déclaration de la pandémie par les autorités sanitaires le 22 mars 2020;
- ◆ Mesures prises par les pouvoirs publics:
 - ✓ Confinement de certaines régions ;
 - ✓ Elargissement du confinement à l'ensemble des régions du territoire national avec des horaires différenciés;



De la pandémie du COVID 19 et des mesures prises- suite-

- ✓ Mesures de restriction pour l'exercice des activités économiques et commerciales (totale ou partielle selon le cas) ;
- ✓ Réduction du fonctionnement de l'activité des administrations et celle du secteur économique ;
- ✓ Exceptions pour certaines activités considérées comme nécessaires (alimentation, –fabrication de produits en rapport avec la lutte contre la pandémie ...etc);





De la pandémie du COVID 19 et de ses conséquences

- ◆ La cessation partielle des activités économiques, totale pour certaines, ayant des répercussions à l'endroit des opérateurs économiques (baisse des chiffres d'affaires), mais, aussi, à l'égard des ménages (baisse des revenus) ;
- ◆ La pandémie a impacté la majorité des activités. Ses effets sont plus marqués pour certains segments (les petits métiers, les professions libérales, le secteur touristique, le secteur événementiel, les entreprises de transport de personnes notamment à l'international,etc ;
- ◆ Des activités ont connu un essor de leurs chiffres d'affaires, pendant le confinement (Télécommunication, fournisseurs de service internet, certaines activités agro-alimentaire... etc.

De la pandémie du COVID 19 et de ses conséquences

-Suite-

- ◆ Croissance négative du PIB marchand notamment durant le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2020 ;
- ◆ Réduction significative tant en matière de volume que des valeurs des exportations des hydrocarbures; source principale des rentrées en devises, mais, également, de la **fiscalité pétrolière** (en 2017: 39 % , en 2018: 45,4 % en 2019: 42 % ,pour les 10 mois de 2020 : 37 %);
- ◆ Baisse importante du niveau des importations en raison de la faiblesse de la demande interne mais, également, du gel de certaines activités (montage de véhicules... etc);
- ◆ Perte des revenus des ménages et des opérateurs économiques conduisant à une **baisse des rentrées fiscales** aussi bien celles affectées au budget de l'Etat que celles revenant aux collectivités territoriales.



Pandémie du COVID-19 : Principales mesures prises au plan fiscal

◆ Il s'agit notamment de :

- ✓ La prorogation des délais de dépôt de déclaration et de paiement des impôts et taxes, quel que soit leur périodicité (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) au profit des opérateurs économiques;
- ✓ La suspension de l'application des pénalités pour paiement tardif et celles applicables sur les rappels d'impôts consécutivement à un contrôle exigibles à compter du 22 mars 2020 ; mesure toujours en vigueur jusqu'à la fin de la pandémie ;
- ✓ Le report des opérations de contrôle sur place durant le deuxième et troisième trimestre sauf les contrôles engagés antérieurement;



Pandémie du COVID-19 : Principales mesures prises au plan fiscal-Suite-

- ✓ L'augmentation du seuil de déductibilité fiscale des dons accordés aux associations et organismes à caractère humanitaire et au croissant rouge algérien;
- ✓ La facilitation dans l'octroi de l'exonération en matière de TVA pour les dons consentis au profit des associations à caractère caritatif, au croissant rouge et aux institutions publiques (hôpitaux, institut Pasteur... etc);





Pandémie du COVID-19 : Principales mesures prises au plan fiscal-Suite-

- ✓ L'assouplissement de la procédure d'octroi des échéanciers de paiement et l'aménagement de ceux antérieurement accordés tenant compte de l'évolution de la situation financière des entreprises ayant introduit des demandes dans ce sens ;
- ✓ L'exonération de la TVA et des droits de douanes, jusqu'à la fin de la pandémie, des **produits, équipements et matières premières** utilisés dans le cadre de la lutte contre le COVID19 (LFC 2020 dont la liste a été établie par le comité scientifique en charge du suivi de l'évolution du COVID).





La DGI : entre nécessité de sauvegarde des activités économiques et impératifs de financement du budget de l'Etat et des collectivités territoriales

- ❑ Pour éviter une forte érosion de l'assiette fiscale conséquemment au confinement et aux incertitudes liées à la reprise économique, une série de mesures a été prise pour permettre un élargissement de l'assiette fiscale dans la période post COVID.
- ❑ Des assises sur la fiscalité ont été organisées avec la participation des représentants des opérateurs économiques, des partenaires sociaux et des représentants des deux chambres parlementaires ; assises consacrées aux perspectives de réforme de l'architecture du système fiscal algérien tenant compte des défis économiques et sociaux des années à venir.



La DGI : entre nécessité de sauvegarde des activités économiques et impératifs de financement du budget de l'Etat et des collectivités territoriales

Précision : pas de création de nouvelles taxes ou d'augmentation des taux et tarifs des impôts et taxes existants.

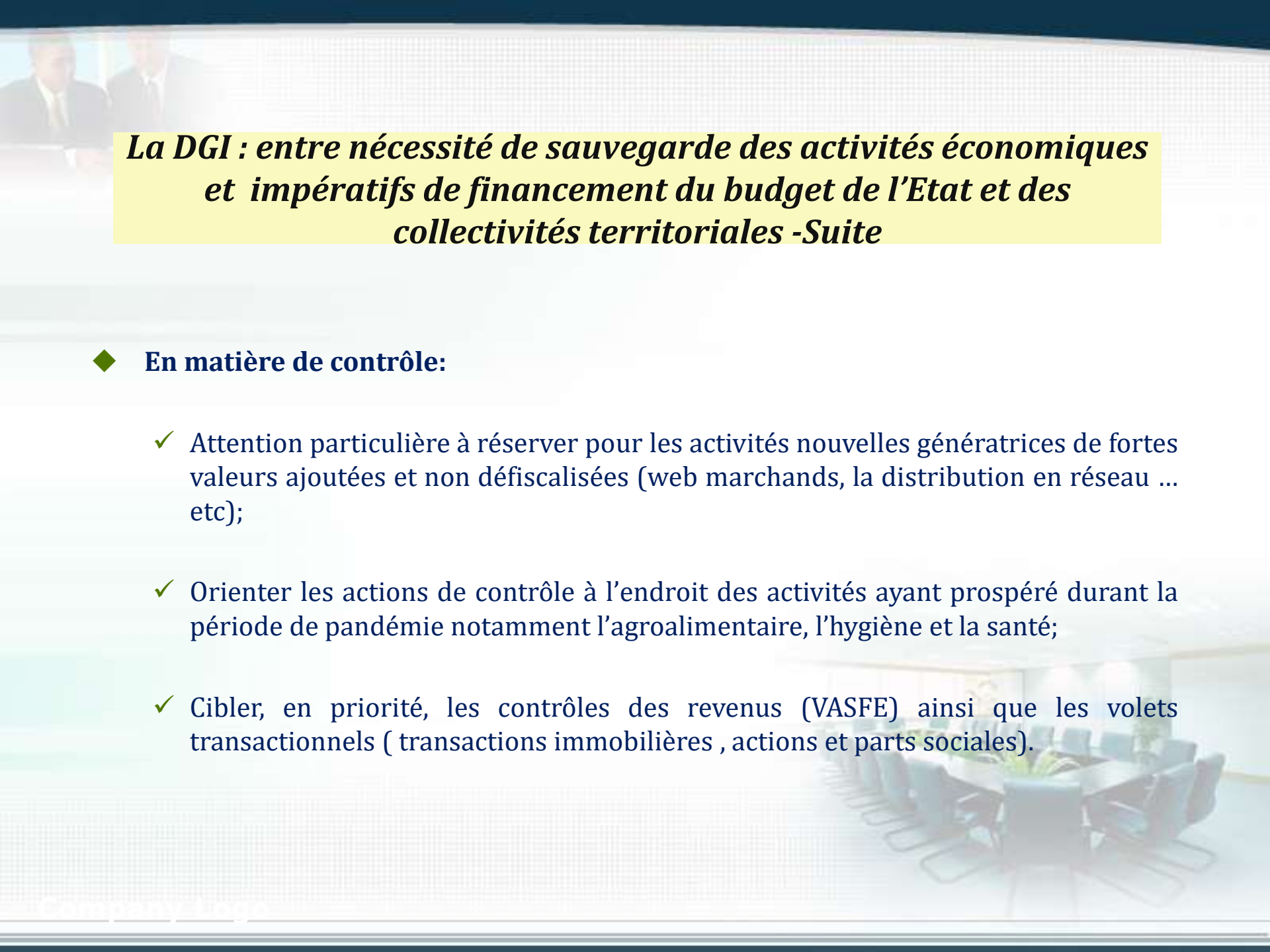
Les principales mesures ont concerné ce qui suit :

◆ **En matière de recouvrement:**

- ✓ Catégorisation des restes à recouvrer pour cibler les créances recouvrables ;
- ✓ Mise en place d'outils de pilotage des côtes importantes (centrale et régionale)

◆ **En matière d'assiette:**

- ✓ Relance des opérations de recensement des biens et des activités pour la mise à jour des bases de données (taxe foncière, impôt sur le revenu ... etc);
- ✓ Assainissement des fichiers des contribuables en prévision de la généralisation du déploiement du Système d'information et de l'octroi des subventions ciblées.



La DGI : entre nécessité de sauvegarde des activités économiques et impératifs de financement du budget de l'Etat et des collectivités territoriales -Suite

◆ **En matière de contrôle:**

- ✓ Attention particulière à réserver pour les activités nouvelles génératrices de fortes valeurs ajoutées et non défiscalisées (web marchands, la distribution en réseau ... etc);
- ✓ Orienter les actions de contrôle à l'endroit des activités ayant prospéré durant la période de pandémie notamment l'agroalimentaire, l'hygiène et la santé;
- ✓ Cibler, en priorité, les contrôles des revenus (VASFE) ainsi que les volets transactionnels (transactions immobilières , actions et parts sociales).



Pandémie du COVID-19 et numérisation

- ◆ Nécessité de converger les activités de l'administration fiscale vers le numérique, en procédant à :
 - La dématérialisation des opérations de déclaration et de paiement pour les contribuables ;
 - La diversification des moyens de paiement (TPE et autres)
 - La mise en place d'interfaces entre le SI de la DGI avec celui des autres organisations et institutions (DGB, DGC, DGD, Registre de commerce, Cadastre ... etc).
 - L'allègement des procédures fiscales et l'enrichissement de l'information mise à disposition des contribuables (support et contenu).



MERCI DE VOTRE ATTENTION

